

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEZAC**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

ID : 033-213301518-20260713-2026_09_02-DE



DELIBERATION n° 2026-09-02

Nbre de Conseillers en exercice 15
Présents 10
Votants 11

OBJET : ADHESION A LA CHARTE
PARTENARIALE POUR LA
DEFINITION D'UNE POLITIQUE DE
RECOUVREMENT DU SERVICE DE
GESTION COMPTABLE DE SAINT-
ANDRE-DE-CUBZAC-SAINT-SAVIN

Pour : 11
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le treize juillet, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François JOYÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07 juillet 2026

PRESENTS : COURJAUD Thierry ; DIDIER Dominique; DUPUY Elodie ; FEBVIN Marie-Pascale ; HERAUD Claudine ; JOYÉ Jean-François ; LAMBERT Régine ; METTE VIALATTE Séverine ; SICAUD Geoffrey ; ZOCCO Jonathan.

ABSENTS-EXCUSES : BOTTERO Aurélie ; CHASSIN Franck ; GENAIN Jean-Pierre ; LIMOUZIN Sandrine ; SOPENA Patrice ;

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Claudine HERAUD

Monsieur Jean-Pierre GENAIN a donné pouvoir à Monsieur JOYÉ Jean-François.

- l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux, codifié à l'article R1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales
- article D1611-1 du CGCT

Le Maire expose à l'assemblée :

La présente charte, élaborée en partenariat avec le Service de Gestion Comptable (SGC) de Saint-André-de-Cubzac-Saint-Savin, définit une politique de recouvrement des recettes.

La finalité de ce partenariat est de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes, en facilitant notamment les diligences du comptable, contribuant ainsi à garantir à la collectivité des ressources effectives et régulières, en conformité avec les prévisions budgétaires.

Pour atteindre cet objectif, les partenaires souhaitent l'ensemble de la chaîne des recettes, depuis l'émission d'impôts jusqu'à son recouvrement, y compris contentieux.

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 033-213301518-20260713-2026_09_02-DE

Ce document fixe les grandes lignes du partenariat, ainsi que les engagements des signataires.

M. Le Maire propose d'adhérer à cette charte.

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE :

- d'adhérer à la charte partenariale avec le service de Gestion Comptable de Saint-André-de-Cubzac-Saint-Savin pour la définition d'une politique de recouvrement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 16/07/2026

Jean-François JOYÉ
Maire

Secrétaire de séance
Claudine HERAUD

Affiché le : **16 JUIL. 2026**

Transmis au représentant de l'état : **16 JUIL. 2026**

